

MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

A NE PUBLIER QU'AU MOMENT  
DU DISCOURS

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

COMMUNIQUE N° 54A  
le 21 décembre 1965

Bureau de presse  
750, Troisième Avenue  
New York  
YUkon 6-5740

Commission des Nations Unies pour  
l'unification et le relèvement de la  
Corée - Point 32

Texte de la déclaration qui doit être prononcée  
devant la Première Commission par le représentant  
canadien, M. Paul Tremblay, le 21 décembre 1965

Monsieur le Président, le Canada croit fermement que le rôle des Nations Unies est celui d'un organisme voué au règlement des différends internationaux et au maintien de la paix. C'est pourquoi mon pays a participé activement à la recherche d'une solution au problème coréen que l'ONU étudie depuis plusieurs années. En 1948, le Canada était l'un des huit Etats membres de la Commission temporaire des Nations Unies créée en vue d'organiser des élections nationales en Corée. Mais il fut malheureusement impossible de procéder en Corée du Nord à un scrutin libre et tenu sous la surveillance des Nations Unies.

Le Canada était aussi l'un des 16 pays qui, il y a quinze ans, dépêchèrent des troupes en République de Corée, sous les auspices des Nations Unies, en vue de repousser une tentative de la part de la Corée du Nord visant à unifier la péninsule par la force. Puis, en 1954, le Canada participa à la Conférence de Genève qui essaya, sans succès, de trouver une solution diplomatique au problème de l'unification de la Corée.

Par conséquent, Monsieur le Président, le Canada est bien conscient de la complexité et de l'enracinement de ce problème auquel on a suggéré maintes solutions. Il va sans dire que mon pays a étudié toutes ces solutions, dans la perspective du désir de paix, d'unité et de liberté, exprimé par le peuple coréen.

Le Canada est toutefois convaincu qu'il n'y a qu'une seule manière de réaliser l'unification de la Corée; c'est de permettre au peuple coréen d'exprimer librement sa volonté dans le cadre d'une élection nationale tenue sous une surveillance internationale efficace. L'instauration, par des moyens pacifiques, d'une Corée unifiée et indépendante relevant d'un gouvernement représentatif, voilà le but premier de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée qui nous

*[Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or title area.]*

*[The main body of the document contains several paragraphs of extremely faint and illegible text, which appear to be bleed-through from the reverse side of the page.]*

...

présente aujourd'hui ses derniers rapports. Le Canada espère toujours que cette Commission, après avoir rencontré tant d'obstacles, pourra enfin mener sa tâche à bien. A cette fin, ma délégation s'est associée volontiers aux auteurs de la résolution des douze puissances qui figure dans le document A/C.1/L.355.

Monsieur le Président, les Nations Unies ont l'autorité et la responsabilité d'instaurer, par des moyens pacifiques, une Corée unifiée, indépendante et démocratique, relevant d'un gouvernement représentatif, et de rétablir la paix et la sécurité internationales dans cette région du monde. De l'avis de ma délégation, les Nations Unies, en assumant cette responsabilité, mèneraient à bonne fin une tâche inachevée et répondraient ainsi aux désirs de paix, d'unité et de liberté du peuple coréen.

